

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 732 rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 8 janvier 2024 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère :

Sophie Desrosiers

Messieurs les conseillers :

Claude Bélisle Sylvain Loyer

Pierre-Luc Payette

Serge Rivest Jean Bourgeois

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 4. GESTION ADMINISTRATIVE
- 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. GESTION FINANCIÈRE
- 6.1 ADOPTION DU BUDGET 2024
- 6.2 ADOPTION DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026-2027-2028
- 7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2024-001 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Serge Rivest, Appuyé par monsieur Sylvain Loyer,

et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4. GESTION ADMINISTRATIVE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 01 pour se terminer à 20 h 14.

6. GESTION FINANCIÈRE

2024-002 6.1 ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptera le règlement 2023-473 concernant les taux de taxes et la tarification en vigueur pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori prévoit des dépenses équivalentes aux recettes;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette, Et appuyé par monsieur Claude Bélisle,

et résolu:

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2024.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-003 <u>6.2 ADOPTION DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION 2024-</u> 2025-2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un plan quinquennal d'immobilisation 2024-2025-2026-2027-2028;

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois, Et appuyé par monsieur Sylvain Loyer,

et résolu :

Que le conseil municipal adopte le plan quinquennal d'immobilisation 2024-2025-2026-2027-2028.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

<u> 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u>



9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 15 pour se terminer à 20 h 37.

2024-004 <u>13. LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Claude Bélisle, appuyée par madame Sophie Desrosiers et résolu de lever la séance à 20 h 38.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Pomerleau, mairesse

Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ghis aine Pomerleau, mairesse